

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3**

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### **EXCUSÉS**

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Nicolas MORIN**

**2021-64 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE DÔME THÉÂTRE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE**

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, informe l'assemblée délibérante que le Dôme Théâtre a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de spectacles rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2021, la commune des Chapelles a fait le vœu de programmer deux spectacles, un grand public et un scolaire, sur la période de mi-novembre. En cas de jauge insuffisante de la salle, pour des raisons sanitaires, un report sur une salle de Bourg-Saint-Maurice pourrait être envisagé.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer au Dôme Théâtre pour assurer la promotion de leurs spectacles.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite **participer à hauteur de 5 000 euros**.

La convention de partenariat 2021 fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Dôme Théâtre.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 28 Avril 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Dôme Théâtre ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**



## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

Entre

**LE DOME THEATRE**

135 Place de l'Europe - 73200 ALBERTVILLE

Et

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE**

8 rue Saint Pierre - 73700 SÉEZ

### **PRÉALABLE**

**Le Dôme Théâtre** ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de spectacles décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise.

**La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** a souhaité s'associer au Dôme Théâtre, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un spectacle parmi le catalogue 2021-2022 fourni par le Dôme Théâtre.

La commune concernée : **Les Chapelles**

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

### **APPORT du DOME THEATRE**

- **Mi-novembre 2021 - Les Chapelles - Spectacle LEON** - 2 séances dont une pour les scolaires - possibilité de transfert sur Bourg Saint Maurice en fonction de la jauge des salles.

### **APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE ET DES COMMUNES ASSOCIEES**

- **Participation financière de 5 000 €** (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des spectacles

### **CONDITIONS**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2022, le montant intégral de la participation financière de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise devra lui être restitué sur l'année 2021.

Fait à Séez, le

Pour l'Organisateur,  
DOME THEATRE,

Margaux Bruet, Secrétaire Générale

Pour le Partenaire,  
La Communauté de Commune  
de Haute-Tarentaise,  
Yannick AMET, Président